Cinq ans environ après la fin de leurs études, 78 % des bacheliers ont un emploi, 75 % des titulaires de CAP et BEP et seulement 47 % des jeunes sans aucun diplôme. L'année qui suit la sortie, l'insertion des diplômés de l'enseignement secondaire dépend aussi de la vitalité du marché du travail.

a fluidité de l'insertion professionnelle des jeunes sortants dépend de la vitalité du marché du travail, en France comme dans la plupart des pays d'Europe.

Début 2006, les sortants de l'enseignement secondaire se sont présentés sur un marché du travail mitigé. L'emploi salarié concurrentiel avait légèrement progressé entre les premiers trimestres 2005 et 2006 (+ 0.5 %), cette évolution générale résultant toutefois de mouvements contradictoires : hausses des emplois salariés des services et de la construction, mais baisse de 2 % des effectifs de salariés de l'industrie. Les réductions d'effectifs ont été alors significatives dans l'industrie automobile, ainsi que dans les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires, où les pertes ont cependant été moins fortes que les années précédentes. Cette évolution a retenti sur les taux d'emploi des jeunes lycéens formés pour ces métiers, sortis quelques mois auparavant diplômés de l'enseignement secondaire (graphique 01).

Depuis, entre les premiers trimestres 2006 et 2007, la reprise de l'emploi a été plus significative (+ 1,5 %), en particulier dans les services et la construction, les effectifs de l'industrie continuant cependant de décroître (- 1,6 %). Cette situation devrait structurer l'insertion début 2007 des jeunes qui ont arrêté leurs études en 2006.

Les entreprises de services ont créé davantage d'emplois salariés. Dans ce secteur, les diplômés de l'enseignement supérieur font cependant concurrence aux titulaires de CAP et BEP, voire aux bacheliers professionnels, ce qui peut expliquer que ces derniers n'aient pas réellement bénéficié des créations d'emplois.

Les difficultés des débuts tendent ensuite à s'estomper. Ainsi, parmi les cohortes plus anciennes, qui ont arrêté leur formation initiale depuis environ cinq ans, 75 % des diplômés des CAP et BEP et 80 % des bacheliers technologiques et professionnels ont un emploi en 2005 (graphique 03). Les bacheliers professionnels bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aune de la proportion totale d'emplois occupés. Toujours à cette même échéance, un bachelier sur quatre exerce une profession intermédiaire ou est indépendant et un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier. Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi (voir indicateur 12). Les anciens apprentis occupent davantage de postes qualifiés d'ouvriers que les anciens lycéens qui ont préparé le même diplôme.

Le graphique 01 porte sur l'insertion dans la vie active des sortants de lycée (IVA) ; les lycéens sont enquêtés en février, environ 7 mois après la fin de leurs études. Le tableau 02 et le graphique 03 reposent sur les enquêtes Emploi de l'INSEE de 2005, et portent sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans (de 1998 à 2002). Le tableau 02 fournit aussi des éléments sur l'ensemble des emplois occupés. La DARES, l'INSEE et l'UNEDIC estiment, depuis septembre 2006, les effectifs trimestriels salariés du secteur « concurrentiel », ce qui élargit le périmètre de l'estimation à l'éducation, la santé, les associations et de l'administration (emploi public, agriculture et indépendants restent exclus). Les résultats actualisés sont disponibles sur le site internet du ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité (rubrique « Études Recherche Statistiques »).

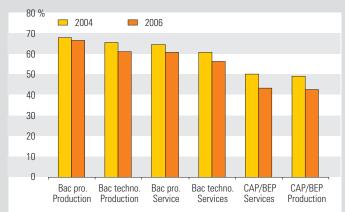
Les indicateurs fournis par l'enquête sur les sortants de lycée (IVA) sont des proportions de jeunes occupant un emploi, aidé ou non.

Les professions intermédiaires recouvrent les techniciens, contremaîtres, représentants de commerce et fonctionnaires de catégorie B.
Les ouvriers non qualifiés sont, conventionnellement, les ouvriers spécialisés, les manœuvres, et les ouvriers agricoles. Les employés non-qualifiés sont les employés de commerce, de services directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique et ambulanciers et les agents de sécurité.

Source : MEN-MESR-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE Champ : métropole

## l'emploi et le devenir professionnel des sortants du second degré

## 01 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent



Lecture : 67 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production ayant arrêté leurs études en 2005, occupaient en février 2006 un emploi (« aidé » ou non), sur le sous-ensemble des spécialités interrogées.

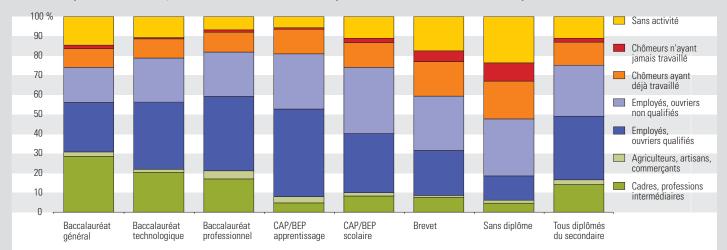
Nota bene: Ces données portent sur une partie du périmètre des enquêtes IVA: sur les seuls diplômés des spécialités de formations interrogées en 2004, sortis d'année terminale de préparation au diplôme (sans diplômés BEP issus de première année de baccalauréat professionnel, par exemple).

Sources : enquêtes IVA de février 2004 et 2006, MEN-MESR-DEPP

## 02 Proportions de professions supérieures et intermédiaires parmi les emplois (année 2005)

		_ en %
Diplôme	Environ 5 ans après la fin des études	Ensemble population occupant un emploi
Diplômés du supérieur	74	78
Baccalauréat général	38	48
Baccalauréat technologique	26	41
Baccalauréat professionnel	21	26
CAP/BEP scolaires	11	22
CAP/BEP apprentis	6	15
Total bacheliers et titulaires des CAP/BEP	19	27
Brevet	13	28
Aucun diplôme	9	29
Tous (y compris diplômes supérieurs)	45	38
Source : calculs DEPP à nartir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (movenne annuelle)		

## 03 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2005)



Lecture: sur l'ensemble de l'année 2005, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 75 % des diplômés des brevets, CAP, BEP et baccalauréats ont un emploi, pour 47 % des jeunes n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (moyenne annuelle)